

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que lors de la séance régulière tenue le 26 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a retiré le règlement suivant, le tout conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-47:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1400 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-505.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 29^e jour du mois de janvier 2020.



Marie-Josée Russo
Greffière